



ETUDE PREALABLE POUR LA CONCEPTION D'UNE
STRATEGIE OPERATIONNELLE DE PROTECTION ET DE
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LA REGION
DES HAUTS-BASSINS
BURKINA FASO



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC
ET DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE



Novembre 2020

Sommaire

1. INTRODUCTION	3
1.1 Contexte général de l'étude	3
1.2 Objectif de l'étude	4
1.3 Champ de l'étude.....	4
1.4 Résultats attendus	4
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	5
2.1 Etape préliminaire	5
2.1.1 Rencontre de cadrage	5
2.1.2 Revue bibliographique	5
2.2 Collectes de données/informations.....	6
2.3 Traitement et analyse des données/informations collectées	6
2.4 Restitution des résultats	6
3. RESULTATS DE L'ETAT DES LIEUX ET ETUDE DIAGNOSTIQUE.....	6
Partie 1 : Volet technique – ressources en eau	6
Caractéristiques du sous bassin du Kou	7
Partie 2 : volet agrosylvopastoral	9
Partie 3 : volet institutionnel et gouvernance	12
Conclusion sur le diagnostic	13
4. Synthèse de la stratégie opérationnelle.....	14
4.1 Objectifs et orientations stratégiques	14
4.1.1 Aménagement et développement de l'espace du sous-bassin	14
4.1.2 Préservation de la biodiversité et gestion durable	15
4.1.3 Organisation institutionnelle et gouvernance	16
4.2 Coûts et financement	18
4.2.1 La mobilisation des ressources financières	18
4.2.2 Mécanismes de financement	18
4.2.3 Stratégie de financement	19
4.3 Mise en œuvre et suivi de la stratégie	21
4.3.1 Pilotage et coordination de la Stratégie Opérationnelle.....	21
4.3.2 Suivi et évaluation de la stratégie	24
4.4 Risques et impacts	24
4.4.1 Risques	24
4.4.2 Impacts	25
5. Conclusion générale	26

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte général de l'étude

Le bassin versant du Kou de forme allongée est situé dans la province du Houet entre les longitudes 4° et 5° W et entre les latitudes 11° et 12° N, d'altitude variant de 500 m (falaise de Banfora, point le plus élevé) à 300 m (point le plus bas), la zone Sud-Ouest du Burkina Faso et couvre une superficie de 1 800 km². Ce bassin, drainé par la rivière Kou et ses affluents qui coule dans le sens Sud-Ouest vers le Nord-Est, regorge de sources d'eau dont la Guinguette, le Nasso, de cours d'eau, de marigots et d'importantes nappes d'eau souterraines peu profondes. Il s'étend sur les communes rurales de Bama, Péni, Karangasso-Sambla, Toussiana et la commune urbaine de Bobo-Dioulasso.

Le manque de connaissances précises sur le fonctionnement hydrologique et la capacité des aquifères du bassin versant du Kou limite fortement les projections pour la gestion des eaux du Kou à long terme. Ce manque de connaissances ne permet pas une quantification précise des eaux de surface d'une part, des volumes en eau renouvelables, totaux et exploitables des aquifère du bassin d'autre part, pourtant indispensable pour la répartition des usages et la protection des milieux.

Le bassin hydrographique du Kou est d'une grande importance sur le plan social, économique et environnemental dans la région des Hauts-Bassins. Il dispose d'un potentiel de ressources en eau superficielle et souterraine pour les multiples besoins en eau des populations tant en milieu urbain (plus d'un million de personnes dans la ville de Bobo Dioulasso) et rural ; ses ressources servent également à des besoins pour des activités industrielles, des pratiques agricoles (3 200 ha de périmètres aménagés), halieutiques et d'élevage ainsi que de maintien de l'écosystème.

Au niveau national, le bassin du Kou alimente celui du Mouhoun, qui appartient lui-même à l'espace du bassin de la Volta au niveau sous régional.

Ces activités anthropiques, industrielles, les exploitations ou prélèvement généralement non contrôlées dans la région, combinées au changement climatique conduisent à la dégradation des ressources en eau du bassin du Kou. Cette situation inquiétante et préoccupante a interpellé les responsables de la Région des Hauts Bassins en l'occurrence le Conseil Régional qui s'est engagé à trouver des solutions durables de pérennisation de la ressource au profit de la région des Hauts-Bassins.

En collaboration avec les autres acteurs (Agence de l'Eau du Mouhoun – AEM en particulier), cette étude préalable, réalisée sur financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du CIEDEL en France, cherche à proposer une stratégie opérationnelle de gestion et de protection de la ressource du bassin du Kou, face au déficit organisationnel et de mobilisation suffisante des acteurs et parties prenantes. L'étude s'est déroulée autour de questions fondamentales :

- Comment gérer et protéger les ressources en eau du bassin du Kou tout en équilibrant les usages ?
- Quels sont les problématiques et les enjeux du bassin du Kou ?

Trois volets ont été abordés : le volet technique traitant les questions de ressources en eau, le volet agrosylvopastoral, le volet institutionnel/gouvernance du bassin. La stratégie proposée intègre les différents volets.

1.2 Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude vise à concevoir une stratégie opérationnelle de protection et de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant du Kou.

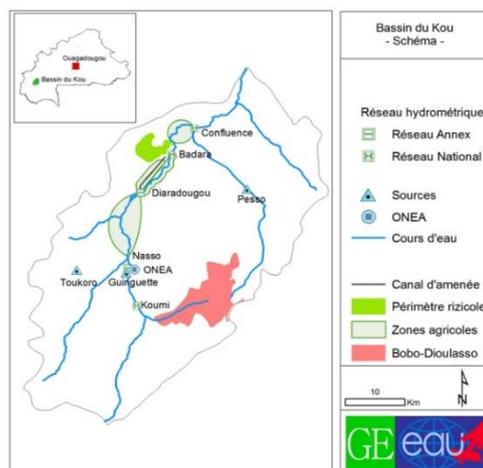
Spécifiquement, l'étude vise à :

- Faire le diagnostic des facteurs de dégradation de la situation du bassin versant dans un premier temps (objet de la présente synthèse),
- Concevoir des solutions techniques, agricoles, pastorales, sociales, institutionnelles, environnementales, financières dans un deuxième temps (rapport ultérieur).

1.3 Champ de l'étude

L'étude couvre l'espace du bassin du Kou (partie de celui du Mouhoun) et mobilise les acteurs institutionnels, les usagers de la ressource en eau à l'échelle du bassin et de la région des Hauts-Bassins (la commune urbaine de Bobo-Dioulasso, les 4 communes rurales), les partenaires techniques et financiers intéressés par la gestion et la protection du bassin versant du Kou.

Elle englobe divers domaines : organisations sociales, institutionnelles, la gestion et la protection de la ressource en eau, les pratiques sociales et techniques d'exploitation, de gestion et de protection existantes, les pratiques agricoles, de pêche et d'élevage, l'environnement.



LA ZONE D'ETUDE : LE BASSIN VERSANT DU KOU (SOURCE : GE-EAU)

1.4 Résultats attendus

La finalité de l'étude est la proposition de solutions techniques, sociales et institutionnelles à court, moyen et long terme pour la gestion et protection des ressources en eau du Kou et ses milieux associés, et l'équilibre des usages.

L'étude est centrée sur les aspects environnementaux, hydrologiques, agronomiques et institutionnels du bassin du Kou pour la protection et la gestion des ressources en eau.

L'étude a été structurée en deux principales phases : l'état des lieux et le diagnostic, suivi de propositions de solutions de stratégie opérationnelle. La synthèse ci-dessous présente les résultats de la phase de l'état des lieux et du diagnostic.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique a été structurée autour des points suivants :

- Etape préliminaire (une rencontre de cadrage avec le commanditaire de l'étude et les acteurs ; une revue bibliographique) ;
- Etape de collectes de données/informations sur le terrain (enquêtes et échanges/entretiens avec les acteurs et parties prenantes) et des rencontres multi-acteurs ;
- Traitement/analyse des données et informations collectées suivi de l'élaboration de rapportage ;
- Restitution des travaux (rapport de l'état des lieux et diagnostic, rapport de propositions de stratégie).

2.1 Etape préliminaire

2.1.1 Rencontre de cadrage

En préalable au démarrage proprement dit de la mission, l'Eau Vive Internationale et l'Office International de l'Eau ont eu une rencontre préparatoire avec le commanditaire et les acteurs du bassin. Leur ambition était de parvenir à un bon cadrage de la conduite de l'étude.

Il s'agit de :

- Partager avec le commanditaire et les acteurs, la compréhension commune des objectifs de l'étude, les différents résultats attendus de chaque étape ;
- Préciser ses attentes en terme de délais, de rapports ;
- Recueillir les éventuelles observations sur la démarche proposée et toute suggestion utile ;
- Valider la méthodologie de conduite de l'étude ;
- Préparer l'étape de revue documentaire.

Ces échanges préliminaires ont permis de parvenir à la formulation des premières hypothèses de travail, d'examiner et d'adopter le planning d'intervention sur le terrain préparé par le Consultant.

2.1.2 Revue bibliographique

La revue documentaire préliminaire a permis de recueillir les informations et données sur l'étude, faire l'état des lieux de la documentation existante. La revue a été faite dans les différents centres de documentation et les services de Bobo-Dioulasso. Les documents identifiés, consultés disponibles ont porté sur le bassin et dans tous les domaines d'intervention : des rapports d'études et projets, des mémoires de fin d'études, des thèses de doctorat, des recensements, inventaires, monographies et diagnostics, cartes (hydrométrie, géologie, hydrogéologie, géomorphologie, topographie, hydrographie, sources, réseau piézométrique, réseau hydrométrique, ressources naturelles, zones humides, écosystèmes, habitat, occupations des sols, etc.).

2.2 Collectes de données/informations

Le contexte de l'étude exige que les acteurs soient impliqués. Ils vivent dans le bassin, connaissent les réalités et sont les mieux placés pour décrire la vie du bassin. Ils doivent s'appropriés les résultats afin d'inverser la situation dégradante existante. L'approche méthodologique est basée sur une démarche participative, c'est-à-dire que des rencontres avec les acteurs et usagers du bassin (paysans, producteurs, collectivités territoriales ou agents de l'administration) ont été effectuées afin de faire l'état des lieux des ressources en eau sur le terrain et de diagnostiquer les problèmes rencontrés et recueillir aussi leurs propositions de solutions.

2.3 Traitement et analyse des données/informations collectées

Les données collectées ont été exploitées selon les trois volets. L'analyse des documents issus de la revue, complétés par des entretiens avec acteurs sur le terrain, l'identification des forces et faiblesses, des risques et préoccupations pertinentes à prendre en compte dans la mission ont permis de faire les rapports d'état des lieux et diagnostic. L'analyse par domaine a ressorti les constats, les atouts, opportunités, et dégagé les problématiques et enjeux selon les volets de l'étude.

2.4 Restitution des résultats

Les résultats de l'étude sur l'état des lieux et le diagnostic ont été présentés aux acteurs à Bobo-Dioulasso le 06 août 2020 en présence de tous les groupes d'acteurs (CLE, AEM, services techniques, paysans, agriculteurs, éleveurs, industrie,...). Les observations recueillies ont été intégrées aux rapports d'état des lieux et de diagnostic.

Les propositions de stratégies opérationnelles de gestion et de protection de la ressource en eau ont également fait l'objet de restitution aux acteurs le 22 octobre 2020 à Bobo-Dioulasso sous la présidence du Président du Conseil Régional des Hauts-Bassins. Les propositions ont été bien accueillies et les observations recueillies sont intégrées dans le rapport final.

3. RESULTATS DE L'ETAT DES LIEUX ET ETUDE DIAGNOSTIQUE

Partie 1 : Volet technique – ressources en eau

Le volet technique a abordé la ressource en eau du sous bassin du Kou : les caractéristiques du milieu dans lequel se trouve le bassin, l'état de la ressource, ses caractéristiques, les problèmes engendrés et les enjeux identifiés.

Caractéristiques du sous bassin du Kou

- Un milieu biophysique caractérisé par un climat favorable de type Soudanien caractérisé par deux (2) saisons des pluies, de pluviométrie variant entre 600 mm à 1500 mm/an, une zone bien arrosée comparée au reste du Burkina Faso, plusieurs types de sols (peu évolués d'érosion, vertisols argileux, sols ferrugineux tropicaux peu lessivés, sols ferralitiques, sols hydromorphes).
- Un relief caractérisé par une pénéplaine d'extension limitée et un massif gréseux accidenté. La géomorphologie est peu favorable à la réalisation d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface. Sur le plan hydrogéologique, le bassin est une extension du bassin sédimentaire de Taoudéni de formations essentiellement gréseuses disposant de systèmes d'aquifères de grande productivité, favorables à la mobilisation des ressources en eaux souterraines.
- Un réseau hydrographique bien fourni constitué d'un ensemble de 9 sous bassins qui drainent des cours d'eau pérennes et temporaires, des mares et des lacs. En amont de la rivière Kou (tête de bassin), les sous bassins du Yengué, Suo, Farakoba et du Kiéné, et en aval (affluents rive gauche et rive droite), les sous bassins du Bango, du Wé, du Niamé et du Yakouba.
- Deux types de sources d'eau sont permanentes : celles de la Guinguette de débit d'étiage de l'ordre de 10 000 m³/h et celles de Pésso/Déso d'environ 400 m³/h (Sogréah, 1994), en plus de la rivière le Wolo de faible débit. On note l'existence de la mare de Bama et de Tumbagama, du lac de Sonsogna.

De l'étude-diagnostic, il ressort :

↳ Des constats et problématiques

➤ Par rapport aux ressources en eau

- La faible maîtrise ou la méconnaissance des systèmes aquifères du bassin du Kou (système d'écoulement ; la recharge des nappes et leurs potentialités hydrauliques...),
- La faible maîtrise des quantités d'eau souterraine et de surface disponibles dans le bassin du Kou ;
- La vulnérabilité de la ressource en eau, vu le contexte géologique et l'insuffisance de système de protection et de gestion suffisante de la ressource ; ce qui augmente le risque de pollution ;
- L'insuffisance du suivi adéquat de tous les rejets industriels dans le bassin, des eaux des hôpitaux, des laboratoires... ;
- Le déficit de mécanisme de gestion des déchets solides et liquides ;

- La dégradation des milieux naturels et la pollution croissante des milieux aquatiques ;
- La faiblesse de l'alimentation des aquifères par drainage des eaux de surface vers les profondeurs ;
- La forte érosion à laquelle sont exposés les sols, particulièrement dans les sous-bassins du Kou supérieur.

➤ **Par rapport à la démographie**

- Une démographie galopante avec une densité souvent supérieure à la limite tolérable pour les écosystèmes (50 habitants /km²) et un fort taux d'urbanisation impulsé par Bobo-Dioulasso la capitale économique dont l'influence sur le plan alimentaire, économique et en matière d'AEP, s'étend sur plusieurs dizaines de km² à la ronde.

➤ **Par rapport à l'occupation des terres**

- L'expansion anarchique des champs de culture pluviale en raison de la pauvreté des sols,
- La forte régression des forêts galeries et de la savane arborée et des mosaïques de culture,
- Les occupations anarchiques des réserves forestières et
- Les activités de production (agriculture, élevage, pêche, industries, artisanat...) dont les demandes et les consommations en eau sont peu maîtrisées, de même que leurs impacts sur la qualité de l'eau.

↘ **Des enjeux liés aux ressources en eau**

- Développer la connaissance de la ressource en eau (volumes d'eau surfaces et souterrains, écoulements, infiltrations, volumes d'eau renouvelables)
- Sécuriser et garantir la ressource en eau en quantité suffisante dans l'espace du Kou,
- Satisfaire globalement les besoins en eau de tous les usages (AEPA, agriculture, élevage, industrie, ... etc.
- Développer la capacité des acteurs (Agence de l'eau du Mouhoun et Comité Local de l'Eau du Kou) à assurer une planification efficace de la gestion des ressources en eau de l'espace du CLE Kou
- Favoriser la réalimentation des aquifères / renouveler les ressources en eau du bassin
- Réduire les phénomènes d'érosion dans l'espace du CLE-Kou
- Réduire les phénomènes d'inondation dans le bassin
- Améliorer la disponibilité en eau potable, pour les autres usages et l'assainissement (pluvial à Bobo et autonome en milieu rural)
- Assurer la production agricole pluviale dans un contexte de changement climatique par la disponibilité d'ouvrages hydrauliques dans le bassin du Kou
- Assurer la maîtrise des phénomènes de pollution et la garantie d'une eau propre à la consommation pour les multiples usagers et pour les écosystèmes aquatiques en particulier.

Partie 2 : volet agrosylvopastoral

↳ Des constats et problématiques

➤ Sur le plan environnemental

- La dégradation des berges et de la végétation ripicole ;
- Le comblement du lit de la rivière Kou et celui de certaines zones de résurgence des sources à cause des mauvaises pratiques (non-respect des zones de servitude, dégradation de la ripisylve... ;
- La pollution des cours d'eau et des mares à cause du déversement des déchets industriels et ménagers en amont et la pratique d'activités horticoles sur les berges au mépris des dispositions relatives à la bande de servitude. Cette pollution a une double conséquence sur les ressources végétales car d'une part elle entraîne la mortalité de la végétation ripicole et d'autre part le développement exagéré de la végétation dans les retenues d'eau (eutrophisation) ;
- La pollution des écosystèmes aux pesticides et engrais minéraux d'une part et aux décharges sauvages et déchets industriels d'autre part.
- La diminution de la biodiversité due à la dégradation des écosystèmes, des habitats de certaines espèces animales et à la coupe abusive du bois. Cette dégradation de l'habitat a pour cause principale les défriches incontrôlées pour les raisons agricoles et la coupe du bois pour combustible.

➤ Sur le plan social

- La récurrence des conflits liés à l'utilisation de l'eau agricole surtout pendant la période de saison sèche ayant pour principale cause la mauvaise gestion des ressources hydrauliques ;
- Les conflits fonciers dus à une mauvaise gestion du patrimoine foncier de la commune (non-respect des documents de planification sur le foncier (Plan d'occupation des sols, schéma d'aménagement urbain)) et à l'expansion de la ville de Bobo-Dioulasso causée par une croissance démographique galopante et un exode rural.

➤ Sur le plan culturel

- Le non-respect des rites autrefois pratiqués dans certains villages pour la protection des ressources forestières et hydriques ;
- L'exploitation des espaces jugés autrefois incultes pour les besoins de production agricole. Dans la recherche de solutions aux problèmes alimentaires et de subsistance, l'horticulture s'est avérée comme une solution d'appoint ;
- Le bradage du patrimoine foncier dans certaines localités en foulant au pied les règles sociales qui les géraient.

➤ **Sur le plan agricole, économique**

- La forte pression sur les ressources foncières
- L'occupation anarchique des espaces agricoles qui sont également en nette régression
- Le déséquilibre en saison sèche entre la disponibilité de la ressource et les besoins
- La rupture du débit sanitaire dans le cours d'eau indispensable à la survie des écosystèmes aquatiques situés en aval
- Des pertes importantes enregistrées au niveau des producteurs en saison sèche dues à l'insuffisance des ressources hydriques en période de contre-saison
- Un manque de financement structurant prenant en compte toutes les problématiques du bassin
- La faible performance de l'agriculture pluviale résultant des conditions pédoclimatiques peu favorables (mauvaise répartition des pluies, pauvreté des sols)
- L'absence d'alternatives viables comme la production de saison sèche visant à améliorer les revenus conduit de nombreux ménages à s'adonner à l'exploitation des ressources telles le bois, les produits forestiers non ligneux, ... contribuant à la dégradation du couvert végétal et des sols.

➤ **Sur le plan organisationnel**

- La faible efficacité de l'organisation des acteurs et la gestion non professionnelle des plans d'eau de surface et du périmètre aménagé du bassin du Kou,
- La faible implication des acteurs à la base et des collectivités territoriales (communes en particulier) dans la gestion de la pollution, des infrastructures hydrauliques ;
- La faible capacité du CLE et le problème d'articulation de son rôle et responsabilité dans le cadre de celle de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, forte implication (responsabilisation) des autorités administratives qui limite les initiatives et expressions des acteurs à la base (par respect ou peur de l'autorité).

- La gestion peu productive des ressources en eau du bassin du Kou, en particulier la mauvaise gestion des eaux de surface par manque d'organisation,
- La faible compétitivité des exploitations agricoles ne relevant pas du secteur privé.
 - **Pour l'élevage et la pêche**
- Des difficultés d'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail ;
- Des difficultés d'accès aux ressources fourragères ;
- La méconnaissance des acteurs de la filière pêche, les pratiques de pêche et leurs préoccupations ;
- La non maîtrise de la production des différentes pêcheries du bassin du Kou.

↳ Enjeux liés au volet agrosylvopastoral

- L'amélioration des productions agricoles grâce aux pratiques culturales appropriées (intensification agricole avec aménagement antiérosif, utilisation de la fumure organique)
- La conservation efficace et efficiente des ressources naturelles (habitats, flore, faune) du bassin du Kou dans un contexte de pression démographique
- L'occupation rationnelle des ressources foncières du bassin du Kou tout en sauvegardant les ressources naturelles disponibles.
- Le développement d'une production de qualité, répondant aux exigences du marché tout en minimisant les risques liés à la qualité et à la quantité de l'eau ;
- Le développement et la mise en œuvre de mécanismes visant à garantir l'approvisionnement en eau en quantité et en qualité des périmètres rizicoles afin d'assurer un potentiel de production en toute saison.
- Envisager la réhabilitation totale du périmètre irrigué de Bama (installation d'un système autonome d'approvisionnement et la récupération des terres après drainage des superficies inondées) ;
- Relever le défi de l'organisation pour une meilleure prise en charge des fonctions qui sont celle de la coopérative (mener une vie organisationnelle et fournir des services aux membres) ;
- Prise en compte de l'élevage dans les initiatives d'aménagement du bassin du Kou ;
- Préservation, sécurisation et promotion de l'activité pastorale dans un contexte de saturation de l'espace et de rareté des ressources
- Délimiter les périmètres de protection des berges, et les bandes de servitude des cours et retenues d'eau du sous bassin
- Identification des pêcheurs du bassin du Kou et leur pratique de pêche ;

- Mise en place d'un système de suivi des prises des pêcheurs ;
- Renforcement de la concertation avec les pêcheurs dans la gestion globale de l'eau du bassin.

Partie 3 : volet institutionnel et gouvernance

↳ Des constats et problématiques

Au niveau institutionnel :

- Le bassin du Kou dispose d'un organisme de bassin, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM), doté d'une autonomie financière pour intervenir dans la gestion et la protection des ressources en eau du sous-bassin ;
- Les documents qui traitent spécifiquement les ressources en eau font défaut ;
- Le sous bassin du Kou ne dispose pas spécifiquement d'outils de gestion et de planification des ressources en eau. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'espace (SDAGE) concerne les espaces des bassins du Mouhoun dans sa globalité, et des Cascades. Le sous bassin du Kou ne dispose pas de Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau.
- Les outils de planification à l'échelle communale n'abordent pas sérieusement la gestion et la protection des ressources en eau.
- Les instruments juridiques d'ordre général et à portée nationale qui encadrent la gestion et la protection des ressources en eau existent mais les textes prévus au niveau local pour les rendre opérationnels font pratiquement défaut.
- Aucune réglementation locale (arrêté régional, provincial, municipaux) n'encadre la mise en œuvre de la législation sur l'utilisation des engrais, des pesticides ou des herbicides.

Au niveau de la gouvernance :

- Faible autonomie institutionnelle du CLE vis-à-vis de l'AEM
- Le CLE n'a pas une identité juridique propre
- Les textes de création du CLE limitent fortement ses capacités de maîtrise d'ouvrage
- Forte présence de l'Administration centrale aux postes de responsabilité du CLE
- Insuffisance/ absence de ressources financières propres pour la tenue régulière des Assemblées Générales du CLE
- Insuffisance de ressources humaines compétentes propres au CLE
- Faible implication des Collectivités territoriales dans la protection et la gestion des ressources en eau
- Faible autonomie financière du CLE
- Faible implication des Collectivités territoriales dans la protection et la gestion des ressources en eau

↳ Des enjeux liés au volet institutionnel

- Élaboration d'une stratégie régionale de gestion des ressources en eau des Hauts-Bassins

- Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du sous bassin du Kou
- Dynamisation du Comité Interservices de l'Eau de la Région des Hauts-Bassins
- Positionnement du Conseil Régional dans son rôle de conduite du processus d'élaboration des différents schémas régionaux
- Fonctionnement efficace et accompagnement du CLE vers une autonomie financière pour lui permettre d'assurer la gestion et la protection des ressources en eau du bassin.

Conclusion sur le diagnostic

L'état des lieux et le diagnostic des ressources en eau du sous bassin du Kou ont permis de faire les constats, ressortir les problématiques et les enjeux majeurs pour la gestion des ressources en eau sur les plan technique, agrosylvopastoral, institutionnel.

Les problématiques ont été traduites sous forme de questions d'importance qui se posent au niveau du bassin du Kou pour la gestion des ressources en eau :

- Les questions d'ordre social et comportemental qui se rapportent à la couverture des besoins de base en eau et assainissement et aux mauvaises pratiques des acteurs de l'eau.
- Les questions d'ordre économique et financier qui se rapportent à la problématique de développement économique et de la mobilisation et valorisation des ressources en eau du bassin.
- Les questions d'ordre environnemental et qui se rapportent à la préservation et à la protection des ressources naturelles ainsi qu'à l'exploitation durable des ressources en eau.
- Les questions d'ordre technique. Elles se rapportent respectivement à la problématique de gestion des ressources en eau ainsi qu'à l'aménagement et à la gestion des infrastructures hydrauliques.
- Les questions d'ordre institutionnels et de gouvernance qui se rapportent au bon fonctionnement et à l'efficacité des organes institutionnels mis en place et la bonne gouvernance des ressources en eau conformément aux politiques et documents juridiques. Il y a nécessité d'accroître l'autonomie du CLE en le dotant d'une personnalité juridique et morale afin qu'elle puisse poser des actes l'engageant en tant qu'entité juridique.

Cette première étape de l'étude a permis d'identifier les problèmes qui se posent et de dégager les enjeux qui permettront de faire des propositions stratégiques d'actions nécessaires à la gestion et la protection des ressources en eau du bassin du Kou.

4. Synthèse de la stratégie opérationnelle

4.1 Objectifs et orientations stratégiques

Le diagnostic révèle une situation de dégradation avancée du sous-bassin du Kou due aux activités anthropiques et certainement aussi aux effets du Changement Climatique. Nécessairement, la stratégie opérationnelle s'impose dans une approche participative, inclusive pour améliorer la situation à court, moyen et long terme. Les propositions vont dans le sens de favoriser le développement durable dans l'espace du CLE Kou tout en assurant la gestion harmonieuse, la protection des ressources en eau du sous-bassin Kou.

Les objectifs et orientations stratégiques identifiées à travers les trois volets sont intégrés et finalement présentés selon trois grands thèmes :

- Aménagement et développement de l'espace du sous bassin
- Préservation de la biodiversité et gestion durable
- Organisation institutionnelle et gouvernance

4.1.1 Aménagement et développement de l'espace du sous-bassin

- **Amélioration de la capacité de stockage de la ressource en eau (superficielle/souterraine)**
 - Evaluer l'état physique et de mise en valeur des eaux (mise à jour) des aménagements hydrauliques et les capacités réelles de stockage des ouvrages hydrauliques d'eau de surface de l'espace du CLE-Kou.
 - Mobiliser à terme en 2030, les volumes d'eau nécessaires pour la couverture totale des demandes en eau en vue d'atteindre ou de s'approcher des objectifs de croissance du SDAGE du Mouhoun.
- **Restructurer le périmètre rizicole de Bama**
 - Réaliser le diagnostic total de la situation du périmètre de Bama
 - Elaborer un plan stratégique de restructuration du périmètre
 - Restructurer le périmètre rizicole de Bama.
- **Assurer un accès universel des populations des villes et des campagnes de l'espace du CLE Kou à l'eau potable et à l'assainissement à hauteur respectivement de 100% et de 60% (milieu rural) et 80% (milieu urbain) à l'horizon 2030**
 - Couvrir 100% de la demande en eau potable et porter à 80% le pourcentage des populations des villes et campagnes de l'espace du CLE ayant un accès aux Bornes Fontaines (BF) et Branchements Particuliers (BP)

- Accompagner les communes afin de relever fortement les niveaux d'assainissement actuels des chefs-lieux de commune et le taux d'accès aux infrastructures d'eaux usées et excréta
- **Amélioration des connaissances sur les ressources en eau souterraine**
 - Assurer une gestion patrimoniale de la ressource en eau souterraine
 - Préserver la qualité des eaux souterraines destinées à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) en développant une approche sectorielle à l'échelle des Aires d'Alimentation des Captages.
- **Gestion, protection des aquifères**
 - Eviter l'épuisement des nappes par des prélèvements trop importants
 - Adapter les prélèvements en cas de crise liée à une sécheresse
 - Eviter la contamination des eaux souterraines par des produits toxiques

4.1.2 Préservation de la biodiversité et gestion durable

- **Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant**
 - Maîtriser les risques environnementaux
 - Sauvegarder la biodiversité du bassin du Kou
 - Restaurer et conserver les berges et la ripisylve.
 - Restaurer les zones humides.
- **Promouvoir la gestion efficiente des ressources foncières du bassin du Kou**
 - Sécuriser les droits fonciers des acteurs
 - Aménager de nouveaux périmètres au profit des maraîchers qui ont libéré les bandes de servitude
 - Promouvoir la gestion alternative des conflits
 - Sauvegarder les sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude des cours d'eau et dans les forêts classées.
- **Atténuer les érosions des sols**
 - Identifier d'abord les différentes zones suivant les processus dominants, tant du point de vue de la formation du ruissellement que l'érosion elle-même (travail à l'échelle du bassin versant, unité spatiale de base).
 - Protéger le sol de l'impact de la pluie (reboisement)
 - Retarder et réduire la formation d'un écoulement superficiel : augmenter la capacité d'infiltration et la capacité de stockage - accroître la protection et la résistance des zones où les conditions morphologiques peuvent favoriser l'incision
 - Réduire les capacités de détachements et de transport du ruissellement en limitant sa vitesse (diguettes) et sa concentration.
- **Restauration et protection des berges du cours d'eau Kou**
 - Reprofiler le lit pour favoriser les écoulements et restaurer la capacité hydraulique du réseau.

- Restaurer le boisement des berges qui est source de nourriture et d'habitat pour la faune, afin de maintenir le terrain, réguler les débits de crue, limiter la pollution de l'eau (en évitant son réchauffement et le transfert direct des éventuels polluants).
- Limiter (gué) les impacts dus au piétinement des berges par les troupeaux sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques : érosion des berges, remise en suspension dans l'eau de particules fines et dégradation de la qualité sanitaire de l'eau par les déjections animales.
- **Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de production et de la fertilité des sols**
 - Réaliser une étude globale sur les pratiques agricoles en matière d'irrigation et de gestion de la fertilité des sols
 - Promouvoir de bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de l'eau de production
 - Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de la fertilité des sols
 - Assurer Le suivi/contrôle des pratiques de gestion efficiente des eaux de productions agricoles/maraîchères et de la fertilité des sols.
- **Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou**
 - Réaliser les infrastructures pastorales complémentaires selon le maillage préconisé par la charte foncière sur la mobilité du bétail
 - Assurer le suivi/contrôle de la gestion des ressources pastorales.
- **Développer les chaînes de valeurs des filières ASP**
 - Organiser les acteurs organisés conformément aux textes en vigueur
 - Promouvoir des micro-entreprises ASP
 - Améliorer l'accès des acteurs au marché
 - Promouvoir un mécanisme innovant de financement des investissements dans le secteur ASPHF.

4.1.3 Organisation institutionnelle et gouvernance

Suite au diagnostic relatif à l'organisation institutionnelle et à la gouvernance, les propositions d'axes stratégiques sont les suivantes :

Au niveau institutionnel

- **Renforcer des outils de planification et de programmation de la gestion du sous bassin du Kou pour assurer une cohérence et une synergie dans la conception et la mise en œuvre des actions du sous bassin**
 - Formuler une vision commune de gestion des ressources en eau et des ressources connexes du sous bassin du Kou
 - Élaborer des outils référentiels locaux adaptés aux préoccupations du sous bassin du Kou

- **Renforcer le cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou** dans le but d'adapter le dispositif institutionnel et réglementaire aux exigences locales de gestion des ressources en eau du sous bassin.
 - Élaborer les textes réglementaires locaux manquants
 - Élaborer les textes juridiques locaux relatifs aux pesticides et autres substances polluantes à incidence importante sur les ressources en eau

- **Renforcer les capacités des parties prenantes de la gestion du sous bassin du Kou** pour améliorer les compétences et l'efficacité de l'ensemble des structures de gestion des ressources en eau du sous bassin
 - Renforcer la capacité des acteurs majeurs sur leurs rôles et responsabilités dans la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles connexes du sous bassin du Kou
 - Élaborer un manuel/guide d'intervention des acteurs dans le développement local de la Région des hauts bassins et le Kou

- **Renforcer les cadres locaux de concertation de gestion du sous bassin du Kou** pour assurer l'harmonie et la cohérence dans l'intervention des acteurs et la gestion durable des ressources en eau du sous bassin
 - Améliorer la capacité des cadres de concertation régional et locaux de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles associées des hauts bassins et du Kou
 - Dynamiser et opérationnaliser les cadres de concertation spécifiques à la gestion des ressources en eau
 - Améliorer l'encrage local de l'Agence de l'Eau du Mouhoun

Au niveau de la gouvernance :

- **Améliorer la gouvernance et l'autonomie du CLE Kou**
 - Renforcer l'autonomie institutionnelle du CLE pour son meilleur fonctionnement
 - Renforcer les compétences des différents organes/ membres du CLE
 - Renforcer les capacités de mobilisation financières du CLE
 - Renforcer les capacités de communication du CLE

- **Renforcer la synergie d'action entre les différents acteurs du bassin du Kou**
 - Améliorer la concertation entre les différents acteurs institutionnels
 - Accompagner les collectivités territoriales pour la mobilisation de ressources financières auprès de leurs partenaires pour la gestion des ressources en eau du Bassin du Kou.

- **Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation**
 - Susciter le sentiment d'appartenance au bassin du Kou par tous les habitants du Bassin
 - Valoriser les patrimoines socio-économiques et culturels.

4.2 Coûts et financement

4.2.1 Coûts de la stratégie

Les coûts de mise en œuvre de la stratégie sont estimés à un total global de : 31,731 milliards FCFA¹. Les besoins en investissement sont élevés.

Les coûts sont présentés selon les besoins prioritaires dans le court, le moyen, le long terme dans le tableau ci-dessous.

Investissements	Coût total (Millions Fcfa)	Court terme (Millions Fcfa) (2020-2022)	Moyen terme (Millions Fcfa) (2023 – 2025)	Long terme (Millions Fcfa) (2025 – 2030)
Aménagement et développement	20 410,5	408,2	2 041,1	17 961,2
Préservation de la biodiversité et gestion durable	10 845,3	216,9	1 084,5	9 543,9
Cadre institutionnel et organisation institutionnelle	441,9	221,0	221,0	
Total (Fcfa)	31 697,7	846,1	3 346,6	27 505,1

Les détails sont en annexe.

4.2.1 La mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre de la stratégie nécessite la mobilisation de financement tant au niveau local, régional qu'au niveau international. Pour cela, le Conseil Régional aura un rôle primordial à jouer auprès de ses partenaires techniques et financiers.

La mobilisation du financement demande l'investissement de tous les acteurs et parties prenantes de la région des Hauts-Bassins à commencer par l'Etat, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM), les collectivités locales, leurs partenaires, les opérateurs privés et autres. Vu la disparité des acteurs contributeurs, et les objectifs de financement à atteindre, cette mobilisation aura besoin de réflexion sur un mécanisme innovant en plus des mécanismes traditionnels existants.

4.2.2 Mécanismes de financement

La mise en œuvre de la stratégie constitue un grand défi pour les acteurs du bassin du Kou et de la région des Hauts-Bassins. Le financement à mobiliser apparaît énorme comparé aux investissements habituels dans la région, qui ne sont pas à la hauteur. Un effort d'innovation s'impose pour mobiliser et dégager des ressources supplémentaires au regard des besoins. Pour le mécanisme de financement,

¹ 655,957 FCFA = 1 EUR.

le Conseil Régional et ses partenaires devront faire appel à d'autres guichets de soutien au développement au plan national et à l'échelle internationale pour assurer la mobilisation de financement suffisant pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie.

Préalablement, le mécanisme doit permettre de faire aussi l'inventaire des fonds de développement existants afin de mieux organiser la collecte des fonds supplémentaires à mobiliser. La mise en œuvre et l'utilisation avec l'AEM de la Contribution Financière en Matière d'Eau pourrait par ailleurs contribuer au financement.

Le mécanisme de financement peut aussi adopter de faire appel à un fonds de facilitation des crédits à moyen terme et à un modèle d'affaire orienté vers le marché. Ce qui consiste à mettre à la disposition d'institutions de microfinance de la liquidité leur permettant d'ouvrir des lignes de crédit à moyen terme au profit de promoteurs et opérateurs privés selon leurs besoins.

Pour soutenir le mécanisme de financement proposé, les actions prioritaires suivantes seront conduites :

- Etude de la faisabilité de la mise en place du mécanisme de financement préconisé ;
- Elaboration et mise en œuvre un plan d'information/communication sur les modalités de fonctionnement du mécanisme de financement ;
- Mise en place du mécanisme de financement.

4.2.3 Stratégie de financement

Vu l'importance du coût des investissements, l'adoption de stratégie de financement est capitale. Elle offre l'opportunité d'identifier des partenaires financiers, des instruments et des sources de financement, de mettre en place une démarche de recherche et de mobilisation du financement.

Le tableau ci-dessous récapitule la stratégie de financement :

Sources	Partenaires techniques et financiers	Moyens / instruments de financement
Financement public	Ministères, Collectivités territorial, ARD, SP-GIRE, AEM	Subventions, Appuis budgétaires, CFE...
Financement privé (intérieur et extérieur)	ONG, Associations, Entreprises privées du Nord comme du Sud, Agences de l'eau, partenariats de Coopérations décentralisées etc.	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'eau, Taxes sur l'assainissement, Partenariat Public Privé (PPP), Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), etc.
Financement extérieur (partenaires traditionnels – partenaires potentiels)	Banque Mondiale, BOAD, BAD, Coopération bilatérale (ASDI, Danemark, AFD, UE, FIDA...)	Aide publique au développement, prêts à court, moyen et long terme.

(Source : AEN, ITExperts 2018)

La stratégie préconise au-delà des circuits classiques traditionnels de recherche de financement :

- des plaidoyers pour une prise en compte du financement de la stratégie opérationnelle dans les programmes de développement sectoriels des structures ministérielles selon les opportunités ;
- la prise en compte des mesures par les programmes budgétaires du Ministère en charge de l'Eau et des autres maitres d'ouvrages intervenant dans le processus de mise en œuvre ;
- l'innovation des Partenariats Public Privé (PPP) dans le domaine des ressources en eau pour la réalisation ou la réhabilitation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement (Assainissement Total Porté par les Communautés et Assainissement Total Porté par les Leaders) ;
- la conduite sur le plan régional d'une vaste campagne de sensibilisation des porteurs de projets et programmes (maitres d'ouvrages publics et privés, Collectivités territoriales, ONG, Associations...) pour la prise en compte des actions prioritaires de la stratégie opérationnelle dans les nouveaux projets et programmes de développement à mettre en œuvre dans l'EC-AEM ;
- la prise de la stratégie dans les plans locaux de développement des collectivités locales
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'espace Kou autour de la stratégie à travers l'organisation d'une table-ronde de mobilisation de fonds de financement de la stratégie.

Au regard des objectifs de la stratégie opérationnelle du Kou qui entre en droite ligne avec ceux du SDAGE de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, la stratégie de financement devra bénéficier de l'appui de celle du SDAGE qui sera en phase avec les politiques de développement nationales.

4.3 Mise en œuvre et suivi de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie opérationnelle doit être organisée, structurée et portée résolument par le Conseil Régional des Hauts-Bassins, en concertation avec l'AEM. L'organisation de la mise en œuvre se fera à travers :

- la mise en place d'un dispositif de pilotage ;
- la coordination qui devra être assurée par le Conseil Régional des Hauts-Bassins;
- l'implémentation du budget programme par objectif de façon participative en prenant en compte les activités de l'ensemble des acteurs concernés et
- le développement du suivi-évaluation.

4.3.1 Pilotage et coordination de la Stratégie Opérationnelle

▪ **Pilotage de la stratégie**

La Stratégie Opérationnelle devra être pilotée par un Comité de pilotage. A cet effet, un projet d'arrêté Régional portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage sera pris par le Président du Conseil Régional.

Dans un souci d'efficacité il est proposé que le Comité de pilotage comprenne, sous la présidence du Conseil Régional, l'AEM, les Directeurs Régionaux en charge de l'Eau, de l'Agriculture, des Ressources animales, de l'Environnement, des Infrastructures, du Tourisme et de l'aménagement du territoire auxquels se joindront les directions chargées du budget, des finances et de la coopération technique. Tout autre acteur notamment le CLE du Kou ou structure contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie Opérationnelle sera invité au Comité de Pilotage pour contribuer et rendre compte des activités réalisées. Les personnes ci-dessus visées sont les premiers responsables exécutifs des structures administratives et régaliennes les plus pertinentes quant aux questions relatives à la gestion des ressources en eau.

Le Comité de Pilotage est l'instance de prise de décision dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie. Il a pour mission de superviser le processus de gestion intégrée des ressources en eau à travers la mise en œuvre harmonieuse de la stratégie. A ce titre, il est chargé (i) d'examiner et approuver le Budget Programme par Objectif de la stratégie, les plans de travail et les budgets annuels émanant des structures techniques d'exécution de la stratégie ; (ii) d'examiner et approuver les

rapports d'activités, les budgets exécutés et les différents rapports de suivi-évaluation ; (iii) d'examiner toutes autres questions relatives à l'exécution de la stratégie et prendre les décisions appropriées.

▪ **Coordination**

Un Coordonnateur sera recruté ou nommé par le Conseil Régional et coordonnera toutes les actions des structures techniques concernées pour une exécution complète et harmonieuse de la stratégie. Il est chargé : (i) de veiller à l'exécution cohérente des actions prévues dans la stratégie ainsi qu'à l'élaboration du BPO²-Stratégie et des PTA et à la production des rapports d'exécution ; (ii) de s'assurer que les structures d'exécution s'acquittent correctement de leur engagement dans la mise en œuvre de la stratégie ; (iii) de veiller à la bonne exécution du suivi-évaluation de la stratégie ainsi qu'à la production des rapports y afférents ; (iv) de veiller à l'exécution diligente des recommandations des sessions du Comité de Pilotage. Le Coordonnateur assure le secrétariat du CP. Il est responsable de la préparation intellectuelle, matérielle et logistique des sessions et de l'élaboration des rapports et comptes rendus des sessions.

▪ **Structures d'exécution et structures partenaires**

Du fait du caractère transversal de l'eau, sa gestion et de surcroît la mise en œuvre de la stratégie impliquent un grand nombre d'acteurs parmi lesquels on retrouve les pouvoirs publics, les collectivités et élus locaux, les acteurs économiques, les associations, la société civile.

4.3.2 Acteurs de mise en œuvre

Les acteurs de mise en œuvre sont de divers horizons : des promoteurs de projets, des acteurs étatiques et ses services déconcentrés, des acteurs non étatiques, les partenaires techniques et financiers (PTF). Le tableau suivant précise les rôles que chaque groupe devra jouer.

▪ Rôle des acteurs de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle

Institution	Acteurs	Rôles
Etat	Ministères et démembrés en charge de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales, des mines, de la	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et application des textes de loi et règlement • Création de conditions et environnement favorable à la mise en œuvre de la stratégie • Accompagnement technique des acteurs

² BPO : budget programme par objectif

Institution	Acteurs	Rôles
	recherche, de l'éducation, la jeunesse, de la femme, de l'énergie, du commerce et industrie, de la santé, de l'économie et finance, du territoire, du désenclavement, de l'urbanisme, du tourisme, des collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'élaboration des plans opérationnels des secteurs respectifs • Contribution à la réalisation des infrastructures communautaires, • Délégation de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures, • Contribution à la mobilisation des ressources • Suivi-évaluation, contrôle et capitalisation des politiques • Coordination des actions • Recherche de technologies adaptées • Contribution à l'animation de cadres de concertation • Formation/ renforcement des capacités des acteurs
Collectivités territoriales	Conseil régional des Hauts-Bassins, Communes de Bobo-Dioulasso, de Bama, de Péni et de Karangasso-Vigué	<ul style="list-style-type: none"> • Portage de la stratégie • Contribution à la mobilisation des financement • Participation à la mobilisation sociale des acteurs • Participation à la mise en œuvre des plans opérationnels et d'investissements à travers les Plans régionaux et communaux de développement • Contribution aux financements des investissements • Maîtrise d'ouvrage • Contribution à l'animation des cadres de concertation • Appui à la formation/renforcement des capacités des acteurs • Suivi-évaluation et contrôle
Institutions consulaires	Chambre régionale d'agriculture (CRA) des Hauts-bassins, Chambre du Commerce et de l'industrie de Bobo-Dioulasso	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des professions respectives • Contribution à la mobilisation des acteurs • Création de conditions favorables à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'affaires (chambre de commerce) • Appui à la formation/renforcement des capacités des acteurs • Contribution au financement des initiatives • Suivi et évaluation des projets • Participation à l'animation des cadres de concertation
Acteurs non étatiques	Organisations professionnelles, organisations de la société civile intervenant dans le Bassin du Kou, les opérateurs privés*	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au financement des projets • Suivi-évaluation des projets • Veille de la bonne exécution des projets • Maîtrise d'œuvre (opérateurs privés) • Participation à l'animation des cadres de concertations

Institution	Acteurs	Rôles
		<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la formation/renforcement des capacités des acteurs
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Agence de Coopération bilatérale, multilatérale, agence de Coopération décentralisée, ONG nationales et internationales	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique et financière, Contribution à la mobilisation de l'expertise technique Contribution à la mobilisation des ressources financières Contribution au financement des projets Contribution à l'animation du cadre de concertation Contribution au Suivi-Evaluation et capitalisation des programmes

4.3.2 Suivi et évaluation de la stratégie

Le suivi-évaluation de la stratégie est construit autour d'un système fédérateur avec trois composantes axées respectivement sur : (i) les fonctions de suivi-évaluation, (ii) les indicateurs et (iii) les outils de suivi-évaluation.

En termes de fonctions, le suivi-évaluation de la stratégie est axé sur la chaîne de résultats qui montre : la mobilisation des intrants, leur transformation en produits dont l'utilisation entraîne des effets et plus tard des impacts.

Dans la pratique le suivi-évaluation de la stratégie s'occupera : des intrants mobilisés ; des activités menées selon les prévisions à travers le budget programme par objectif (BPO) et l'efficacité des actions du BPO ; des produits et effets de la stratégie et enfin ses impacts.

Un groupe sommaire d'indicateurs est proposé et pourra être enrichi et complété au démarrage de la stratégie.

Pour l'évaluation, il est prévu :

- un contrôle d'avancement de la stratégie à mi-parcours qui se mènera comme une évaluation participative ;
- une évaluation finale de la stratégie
- une étude de capitalisation de la stratégie.

4.4 Risques et impacts

4.4.1 Risques

Les risques notés qui pourraient entraver à la mise en œuvre efficace de la stratégie sont de divers ordres :

- Le climat d'insécurité qui sévit au Burkina Faso depuis 2015 pourrait freiner la mise en œuvre des activités ; mais les efforts en cours et les mesures prises par les gouvernants pourraient rassurer sur la maîtrise de la situation dans la zone cible ;

- La pandémie du Coronavirus (Covid-19) : sa persistance pourrait perturber les regroupements et la mise en œuvre des activités. Mais, l'application et le respect des mesures barrières de protection et de distanciation constituent déjà des solutions ;
- instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement des collectivités et de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement ;
- insuffisance de financement et le faible niveau de mobilisation des ressources financières ;
- absence de volonté politique de la part de l'Etat et de ses démembrements ;
- faible niveau d'engagement des élus (régionaux et communaux) ;
- déficit de ressources humaines suffisantes en termes de personnel qualifié et suffisamment motivées au niveau des structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie.

4.4.2 Impacts

4.4.2.1 Impacts sur le plan socio-politique

La mise en œuvre effective de la stratégie contribuera à donner un nouveau visage au bassin du Kou où il fera bon vivre. La sérénité retrouvée après les vives tensions qui ont longtemps caractérisé le bassin constitue une bonne base pour une gouvernance locale apaisée. Le climat socio-politique sera plus apaisé du fait de la réduction des conflits et tensions sociales dues aux insuffisances des ressources naturelles. L'environnement de paix et de concorde sociale ainsi créé permettra aux acteurs de se mobiliser et de participer activement aux initiatives de développement inscrites dans les plans régionaux et communaux de développement.

4.4.2.2 Impacts sur le plan économique

L'impact économique de la mise en œuvre de la stratégie se traduira par l'amélioration des conditions de vie des ménages, la création d'emplois pour les jeunes, l'autonomisation des femmes.

La mise en œuvre d'une politique de l'eau génère des impacts économiques positifs par la création d'emploi (liés aux investissements réalisés sur le territoire et aux emplois dans les domaines de l'animation territoriale et de l'entretien des milieux par exemple), la qualité sanitaire (eau potable, baignade) et l'amélioration de la qualité des territoires (qualité de l'eau et des milieux aquatiques).

La croissance économique qui sera induite permettra au bassin de se positionner pour rentrer dans l'ère du pôle de croissance de Samandéni.

4.4.2.3 Impacts sur le plan environnemental

La mise en œuvre de la stratégie permettra d'atténuer les effets négatifs des actions anthropiques sur l'environnement, par conséquent la sauvegarde de la nature, la reconstitution de la biodiversité, la préservation des niveaux et la qualité des eaux par le suivi et contrôle maîtrisé des prélèvements d'eau. Par ailleurs, la réduction des érosions des sols favorisera la régénérescence des espèces fauniques menacés par le transport des sédiments et éléments fertiles. Les cours d'eau seraient de moins en moins ensablés et leurs eaux moins chargées. La réduction de la vitesse des ruissellements améliorera les infiltrations et la recharge des nappes souterraines.

L'impact de la mise en œuvre de la stratégie se traduira par la création d'un environnement pour le développement durable. Les initiatives visant la préservation des ressources naturelles (eau, terre,

faune, flore), la conservation des zones humides, la promotion des bonnes pratiques ASP, participeront de la gestion intégrée et partagée des ressources.

5. Conclusion générale

Le bassin du Kou représente une importance capitale dans le développement social, culturel, économique, industriel, de la région des Hauts Bassins. Au regard de l'état de dégradation actuelle de ses ressources naturelles, il s'avère nécessaire d'innover à travers la présente stratégie opérationnelle pour réduire les impacts constatés, renforcer la gouvernance et permettre à la région et aux acteurs de disposer d'un instrument efficace capable d'inverser la dégradation continue des ressources naturelles et d'améliorer durablement leur gestion.

La finalité de la stratégie opérationnelle du bassin du Kou est d'opérationnaliser la gestion et la protection des ressources en eau du bassin du Kou, avec la participation des usagers, des collectivités, de l'administration, de la société civile, du secteur privé, etc. Pour ce faire, les bases conceptuelles politiques et normatives doivent être encore consolidées au niveau central pour permettre aux institutions de jouer pleinement leurs rôles attendus ; les ressources en eau doivent être mieux connues, suivies et exploitées judicieusement afin de répondre durablement aux besoins des populations ; les ressources humaines pour la mise en œuvre de la stratégie doivent être disponibles.

Dans cette stratégie, le Conseil Régional, l'AEM, le CLE ont leurs rôles à jouer afin d'assurer la complémentarité dans l'action pour assurer la gestion et la protection harmonieuse des ressources en eau du sous-bassin du Kou.

Toutefois, ces objectifs ne pourront être atteints sans une coordination efficace entre les acteurs, un pilotage et une programmation rigoureuse des activités sous l'autorité du Conseil Régional ainsi qu'un appui des partenaires techniques et financiers convaincus de la nécessité d'accompagner les différents acteurs du bassin pour un développement social et économique durable. Ce développement proviendra de la mise en place d'infrastructures permettant une mobilisation des ressources en eau de façon suffisante pour la satisfaction des besoins de tous genres des usagers des différents secteurs.

ANNEXE : Détail des coûts

	Total
Objectifs stratégiques	
<i>Aménagement et développement de l'espace du sous-bassin</i>	20 410 500 000
Amélioration de la capacité de stockage de la ressource en eau (superficielle/souterraine)	10 500 000 000
Restructurer le périmètre rizicole de Bama	810 500 000
Assurer un accès universel des populations des villes et des campagnes de l'espace du CLE Kou à l'eau potable et à l'assainissement	7 000 000 000
Amélioration des connaissances sur les ressources en eau souterraine	1 800 000 000
Gestion, protection des aquifères	300 000 000
<i>Préservation de la biodiversité et gestion durable</i>	10 845 300 000
Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant	165 000 000
Promouvoir la gestion efficiente des ressources foncières du bassin du Kou	239 300 000
Réduction des érosions des sols	4 600 000 000
Restauration et protection des berges du cours d'eau Kou	2 000 000 000
Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de productions et de la fertilité des sols	275 000 000
Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou	119 000 000
Développer le tourisme de vision et communautaire	76 000 000
Développer les chaînes de valeurs des filières ASP	3 371 000 000
<i>Organisation institutionnelle et gouvernance</i>	441 940 000
Renforcer l'autonomie institutionnelle du CLE pour son meilleur fonctionnement	46 620 000
Renforcer les compétences du CLE	26 200 000
Renforcer les capacités de mobilisation financières du CLE	6 600 000
Renforcer les capacités de communication du CLE	87 420 000
améliorer la concertation entre les différents acteurs institutionnels	15 400 000
Accompagner les collectivités territoriales pour la mobilisation de ressources financières auprès de leurs partenaires pour la gestion des ressources en eau du bassin du Kou	17 200 000
Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation	242 500 000
TOTAL	31 697 740 000

